

## Les antennes relais de téléphonie mobile sont-elles dangereuses pour la santé ?

Alors que les radiofréquences des radars et autres rayonnements électromagnétiques utilisés, notamment, par les militaires, avaient fait l'objet de nombreuses études montrant leurs effets sur l'organisme humain, on a laissé la téléphonie mobile envahir nos vies sans la moindre étude d'impact sanitaire. Comme dans de nombreux autres dossiers où sont en jeu d'importants intérêts économiques, tout est fait pour empêcher la progression de la connaissance sur ce domaine.

En France, deux associations « Priartem » et « Agir pour l'environnement » ont pu démontrer le caractère biaisé des expertises officielles rendues sur cette question de santé publique qui concerne des millions d'utilisateurs de portables et des centaines de milliers de riverains d'antennes. Un rapport rendu conjointement par l'Inspection Générale des Affaires Sociales et l'Inspection Générale de l'Environnement a en effet, confirmé, les liens existants entre les principaux experts mobilisés sur cette question et les industriels du secteur (référence n°1).

Parallèlement, des chercheurs suisses ont montré, à partir d'une analyse systématique des résultats des études concernant les effets sur la santé du téléphone portable, que ceux-ci étaient fort dépendants du mode de financement des recherches. Ainsi, selon ces chercheurs un tiers des études financées par les industriels concluent à l'existence d'un impact sanitaire contre plus de 80% des études financées sur fond public (référence n°2).

En 2005 a été créée la « Fondation santé et radiofréquences » par laquelle passent tous les crédits publics affectés aux recherches dans ce domaine. Cette Fondation est abondée également par les industriels du secteur qui ont ainsi un droit de regard direct sur le lancement des programmes aussi bien que sur le choix des équipes et peuvent, si l'on suit les résultats de l'étude suisse, peser sur ceux-ci.

Tout ceci montre l'absence de transparence et d'indépendance à chaque phase de la construction de la connaissance scientifique sur ces points : lancement des programmes de recherche, financement et suivi des recherches et expertise scientifique.

Mais, sur ce problème sanitaire comme sur beaucoup d'autres, les certitudes scientifiques ne vont pas se construire en un jour et il est urgent de distinguer le temps d'élaboration de ces certitudes et le temps des décisions politiques concernant la protection des populations. Le principe de précaution tel qu'il est défini dans notre constitution devrait s'appliquer à la téléphonie mobile. Ce n'est malheureusement pas le cas dans notre pays.

En France, les normes d'exposition de la population sont fixées par un décret, pris dans l'urgence le 3 mai 2002. Les valeurs limites y sont définies pour ne jamais être atteintes, ce qui signifie que ce décret permet aux opérateurs d'installer leurs antennes où ils veulent : à quelques mètres de lieux d'habitation, à proximité, voire sur des établissements scolaires.... Ce décret ne protège que des effets thermiques (échauffement des tissus).

Il y a donc aujourd'hui urgence à légiférer sur ce domaine afin que le développement se fasse dans le respect des conditions de vie et de santé de tous. Des parlementaires, émanant des différents groupes politiques de l'Assemblée Nationale ont entendu les appels des associations, collectifs et élus et ont déposé à quatre reprises des propositions de loi. Malheureusement, aucune de ces propositions n'a abouti. (Référence n°10)

En France, on dénombre de plus en plus d'associations de victimes de la téléphonie mobile (liste en fin de document). Une très grande majorité des adhérents sont atteints de problèmes de santé non négligeables. Malheureusement, ces personnes sont encore traitées par le monde médical comme des malades psychosomatiques et leurs symptômes comme l'expression de problèmes psychiatriques.

Voici une liste non exhaustive de villes où des habitants se sont mobilisés suite à des inquiétudes ou des nuisances (de maux de tête jusqu'au cancers) : Paris (plusieurs arrondissements), La Courneuve, Pierrefite, Stains, Aubervilliers, l'Ile Saint Denis, Antony, Mantes, Montluçon, Albi, Rezé, Chabeuil, Lyon, Marseille, Crest, Ruitz, Saint Cyr L'école, Nogent Sur Marne, Franceville, Crouy-sur-Ourcq, Montesson, Nanterre, Concarneau, Ermont, Colombes, Juigné, Nice, Montredon, Gaillon sur Montcient, Saint Pol de Léon, Saint Quentin, Romainville, Remiremont, Boulay à Gambais, Landéda, Plougastel, Riec sur Belon, Dardilly le bas, La Chaloupe Saint-Leu, Pantin.....

### Seuils admissibles

Que valent les normes d'exposition en vigueur censées garantir la protection de notre santé ?

Certains pays fixent des seuils d'exposition à ne pas dépasser : Autriche (Salzbourg) : 0,6 Volts/Mètres, Luxembourg : 3V/m, Suisse : 4V/m, Italie, Pologne, Russie, Chine : 6V/m, Belgique : 20,6V/m, **France : 41 ou 58 V/m**, Toscane projet à 0,5 V/m

Certains pays fixent des périmètres d'exclusion : Pennsylvanie : 600 mètres, Pays de Galles : 500 mètres, Australie : 200 mètres, **France : 100 mètres sont conseillés autour des sites sensibles (hôpitaux, crèches, écoles)**

Toutes ces réglementations sont censées être fondées sur des bases scientifiques infaillibles et retenues en application du principe de précaution, lesquelles faut-il croire ?

**De nombreux scientifiques indépendants réclament l'abaissement du seuil d'exposition maximum à 0,6V/m.** Ce seuil a été déterminée grâce aux études scientifiques (et essais sur des volontaires).

### ***Ablis et ses antennes relais***

Ablis possède trois pylônes de téléphonie mobile GSM/UMTS

- Un pylône de l'opérateur Orange de 29 mètres de haut, situé en pleine ville près de la gendarmerie et au bord des logements sociaux.
- Un pylône de l'opérateur Bouygues Telecom de 33 mètres de haut, situé au bord du stade (complexe sportif).
- Un pylône accueillant l'opérateur SFR de 33 mètres de haut, situé au bord du péage de l'A11 (sortie Ablis) et au centre des zones industrielles. (A quelques dizaines de mètres des cabines de péages)

Des mesures officielles ont été réalisées à Ablis fin 2004 par la société SOCOTEC à la demande de la mairie suite à la plainte de deux ablisiens. **On a pu mesurer des rayonnements de 0,8V/m à 1,4 V/m.**

### ***Les études scientifiques***

Pas moins de 324 études scientifiques internationales montrent qu'il y a un danger réel. Toutes ces études sont résumées en français sous forme de tableau sur le site Internet [www.001.be.cx](http://www.001.be.cx) (ElectroSmog - Un outil citoyen pour lutter contre la pollution électromagnétique)

Le site [www.emfacts.com](http://www.emfacts.com) recense de son côté plus de 750 publications scientifiques indépendantes concernant l'influence des champs électromagnétiques sur la santé. Environ 66% de ces études montrent des effets biologiques non thermiques (pas nécessairement à des niveaux significatifs).

Récemment, la fondation BioInitiative a recensé et synthétisé toutes les études traitant des champs électromagnétiques. Leurs conclusions invitent à la plus grande prudence vis-à-vis de tous appareils sans fils et des antennes GSM/UMTS(référence n°12).

### ***Les études épidémiologiques***

A ce jour, près de trente études épidémiologiques sur l'incidence d'antennes relais mettent en évidence des effets négatifs sur la santé ou sur le bien-être. La plupart d'entre elles sont publiées dans des revues scientifiques et démontrent avec sérieux les risques à vivre près des antennes relais. En voici les résultats essentiels :

- Naila, Bavière : triplement des cas de cancers, déclarés 8 ans plus tôt, dans un périmètre de 400 m d'une station GSM (émissions des rayonnements : 0,2 à 1 V/m). (référence n°4)
- Netanya, Israël : quadruplement des cas de cancers dans les alentours d'une station GSM (émissions des rayonnements : 1 à 1,4 V/m).
- Santini, France : dans un périmètre de 300 m des émetteurs GSM, 530 personnes ont présenté des états de fatigue, insomnie, maux de tête, perte de bien être, des problèmes de concentration, etc.
- WaldmannSelsam, Bamberg : rapport avéré entre les symptômes et les différents niveaux d'expositions chez 356 patients irradiés à long terme par les rayonnements non ionisant de 0,06 V/m à 0,6 V/m. Une partie de ces nuisances disparaît immédiatement après l'arrêt de l'exposition.
- Navarro/Oberfeld, La Ñora, Espagne : dans un rayon de 50 à 170 m de deux antennes GSM, les nuisances ressenties sont bien plus fortes que dans un rayon de 260 à 310 m. Les émissions respectives étaient de 0,6 à 0,9 V/m, et de 0,2 à 0,4 V/m. De plus, il a été établi une claire relation (statistiquement significative) entre les émissions et leur influence pour 13 symptômes courants.
- Hutter/Kundi, Kärnten et Vienne : plus on est proche des antennes GSM, plus on constate des problèmes cardiovasculaires. Emissions : 0,15 à 0,7 V/m.
- Oberfeld (école à Salzbourg) : un émetteur GSM à 80 m de distance influence les courants électriques du cerveau (divers paramètres EEG) de manière significative à une émission de 1,1 V/m. Bien des écoliers ont des problèmes de santé avec des valeurs au dessous de 1,5 V/m.
- Une expérience grandeur nature en Suisse indique clairement une baisse de la sécrétion de la mélatonine liée à l'activité d'une antenne (Altpeter 2006). La mélatonine est une hormone essentielle sécrétée par la glande pinéale. Anti-oxydant puissant neutralisant les radicaux libres, elle intervient dans les réparations de brins d'ADN et joue un rôle important au niveau immunitaire et cardiovasculaire, ainsi que dans le contrôle du cancer. Elle interviendrait également dans la maladie d'Alzheimer.
- Etude UMTS, TNO, Hollande : nuisances apparaissant rapidement non seulement pour les personnes électrosensibles, mais aussi pour les personnes non sensibles, à une exposition aux rayonnements d'antennes UMTS(3G) à 1 V/m (signal « standby » = activité nocturne).

## Quels sont les symptômes ?

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux symptômes répertoriés sur différents sites chez des personnes exposées aux radiofréquences de la téléphonie mobile (Source IGUMED, référence n°5) :

- ASTHENIE (très grande fatigue)
- VERTIGES/NAUSEES
- AMAIGRISSEMENT (Perte d'appétit)
- TROUBLES DU SOMMEIL (difficultés d'endormissement, sommeil agité, plusieurs réveils au cours de la nuit, absence de rêves, réveil en sursaut)
- CEPHALEES (maux de tête : fréquents, invalidants, oppression au niveau du crâne)
- ACOUPHENES (sifflements, des "bourdonnements", des "bruits dans les oreilles")
- PHOSPHENES (phénomènes optiques sous formes de "flashes" lumineux)
- TROUBLES DE LA MEMOIRE
- DIFFICULTES DE CONCENTRATION
- BRULURES (au niveau du cuir chevelu, du dos, des jambes, de la poitrine)
- DEMANGEAISONS (accompagnées ou non de brûlures, il n'y a pas toujours de lésions cutanées visibles)
- NERVOSITE/IRRITABILITE (personnes très irritables et anormalement nerveuses, changement de comportement des enfants)
- TACHYCARDIE (palpitations cardiaques, "l'impression que le coeur s'emballé" en dehors d'un effort)
- ETATS DEPRESSIFS (inexpliqué)
- DIMINUTION DE LA FECONDITE (absence de fécondité, fausses couches répétées.)
- Problème de Tension artérielle (hypertension artérielle instable, hypotension artérielle)
- Troubles du métabolisme du fer (fer sérique abaissé.)

Les pathologies suivantes ont été observées sur tous les sites avec une fréquence élevée :

- ECZEMA
- PSORIASIS
- ASTHME
- CATARACTE
- EPILEPSIE
- DEPRESSION
- TROUBLES HORMONAUX
- FAUSSES COUCHES
- CANCERS
- LYMPHOME/LEUCEMIE

La plupart des signes subjectifs disparaissent dès que cesse l'exposition et réapparaissent lors d'une nouvelle exposition.

Les pathologies disparaissent ou sont améliorées dans un environnement non exposé aux champs électromagnétiques. A l'exception bien entendu des cataractes, cancers et lymphomes.

Une étude de l'INRS a montré qu'« il existe indiscutablement une sensibilité individuelle à l'action des radiofréquences. **Soumises à une même exposition, certaines personnes peuvent présenter des troubles cliniques, d'autres non** » (référence n°9). Une personne par « nature » sensible ayant reçu une exposition prolongée - plusieurs mois, voire des années - à une dose soutenue peut développer une extrême sensibilité aux champs électromagnétiques. Ce handicap est nommé par l'OMS «électrohypersensibilité» (ou EHS) (référence n°11). Selon l'OMS : « elle comprend des symptômes exprimés par le système nerveux comme les maux de tête, la fatigue, le stress, les troubles du sommeil, des symptômes cutanés comme des picotements, des sensations de brûlure, des démangeaisons, des douleurs et des crampes musculaires ainsi que beaucoup d'autres

problèmes de santé. Quelles que soient les causes, la sensibilité électromagnétique est un problème invalidant pour les personnes qui en sont affectées, alors que le niveau de champs électromagnétiques dans leur environnement n'est habituellement pas plus élevé que celui rencontré dans le cadre de vie normal.». Cette maladie est reconnue en Suède, en Grande Bretagne et en Allemagne.

## **Conclusion**

Basées sur les recommandations de l'ICNIRP et établies sur la seule base d'effets thermiques, les normes actuelles sont obsolètes. Il apparaît clairement aujourd'hui qu'il est devenu irresponsable de continuer à placer des antennes relais à proximité de lieux de vie sans tenir compte de limites d'exposition beaucoup plus basses que celles en vigueur aujourd'hui.

En attendant qu'un consensus scientifique soit trouvé et que le développement de la téléphonie mobile soit cadré par une loi sérieuse et inflexible, les municipalités se doivent de ne pas minimiser les éventuelles pathologies qui pourraient découler d'une exposition soutenue aux rayonnements non ionisants des antennes relais. On ne négligera pas moins les antennes WIFI, car leur innocuité n'est pas prouvée.

## **En savoir plus**

Nous vous invitons à approfondir le sujet via Internet :

- Association CRIIREM (déclarée d'utilité publique) : <http://www.criirem.org>,
- Association Next-up : <http://www.next-up.org>,
- Association Pour la Réglementation de l'Implantation des Antennes Relais de Téléphonie Mobile : [www.priartem.com](http://www.priartem.com),
- Association Belge : <http://www.teslabel.be>,
- Association Robin des Toits (Paris) : <http://robindestoits.org>
- Association romande (Suisse) pour la non prolifération d'Antennes de téléphonie mobile : <http://www.alerte.ch>
- Blog sur les antennes relais d'Ablis : <http://www.ablis-pylones.org>.

Nous vous recommandons aussi les livres « Le dossier noir du portable » de Richard FORGET et « Votre GSM, Votre Santé – On vous ment » (Livre blanc des incidences du téléphone mobile et des antennes relais sur la santé) par Dr. R. Gautier - Dr. P. Le Ruz - Pr. D. Oberhausen - Dr. R. Santini.

## **Références**

Les références suivantes sont disponibles ici : <http://www.ablis-pylones.org/index.php?title=nvpa1>

- 1) Rapport sur l'AFSSET : L'I.G.A.S remet en cause les conclusions de l'Afsset qui, en 2003 et en 2005, avait affirmé qu'il n'existait pas de risques liés à l'utilisation des téléphones portables.
- 2) Etude de Matthias EGGER : Influence des financements sur le résultat des études
- 3) [Etude REFLEX](#)
- 4) Etude NAILA : A Naila, entre les années 1999 à 2004, le risque relatif de contracter un cancer à tripler auprès d'une installation émettrice
- 5) Appel de médecins allemands : FRIBOURG
- 6) [Appel de médecins : BAMBERG](#)
- 7) [Appel de médecins suisses : FREIENBACH](#)
- 8) [Appel la Commission Internationale pour la Sécurité Electromagnétique, Italie : BENEVENTO](#)
- 9) INRS EHS : Champs électriques, champs magnétiques, ondes électromagnétiques. Guide à l'usage du médecin de travail et de prévention. Edition INRS. ED. 785. 1995. 134 pages.
- 10) Proposition de loi n°2491, n°3263, n°3576 et n°358
- 11) EHS : voir <http://www.next-up.org/main.php?param=electroehs>
- 12) Rapport BioInitiative : voir <http://www.bioinitiative.org>
- 13) Mesures réalisées à Ablis : voir <http://www.ablis-pylones.org>, menu : Ablis/Mesures réalisées à Ablis